

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 février 2025

Délibération n°2026 – 02 – 03

Nombre de Conseillers :

En exercice : 08
Présents : 07
Votants : 07

L'an deux mille vingt six
Le dix-sept février à 19 :00
Le Conseil Municipal de la Commune de
SAINT LAURENT SUR OUST
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence
de Monsieur Michel BERTHET, Maire.

Date de convocation : 12/02/2026

Présents : BERTHET Michel, PERRET Morgane, BRULE Corinne, LE GOFF Tony, ASFEZ
Peggy, MICHEL Rémi, DEFONTAINE Gilles Thomas GUILLEMOT

Absents : DEFONTAINE Gilles

Vote

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

MME Corinne BRULE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Subventions 2026

- M. le Maire demande au conseil de décider de la liste des subventions qui seront accordées cette année. Après en avoir délibéré, le conseil décide d'accorder les subventions suivantes :

- Pupilles des Sapeurs Pompiers 150,00 €
- Banque Alimentaire 80,00 €
- Restos du Cœur 100,00 €
- Société de chasse de St Laurent 5€/prise de ragondins
- L'outil en Main 50,00 €
- A.D.A.P.E.I Redon 30,00 €
- Don du sang 30,00 €
- ADMR 0,80ct/habitant

Fait et délibéré à St Laurent sur Oust
le 17/02/2026

Certifié exécutoire

Le Maire
Michel BERTHET

